

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 36 (1989)
Heft: 7-8

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Histoire d'une brochure

Le 18 octobre 1982, le Grand Conseil de Genève adressait au Conseil d'Etat une motion concernant une meilleure intégration des femmes dans la protection civile.

Les députés du Parlement considérant

- que la participation féminine à la protection civile est fort modeste,
- que la présence de nombreuses femmes à leur foyer, au sein du quartier et des communes correspond pourtant pleinement aux objectifs de prévention et d'intervention sur place de la protection civile,
- que l'égalité des droits accordée aux femmes par le peuple suisse implique certains devoirs nouveaux pour ces dernières,

invitaient le Conseil d'Etat

- à étudier la mise sur pied d'une expérience pilote permettant aux femmes de notre canton de suivre volontairement des cours de protection civile qui leur soient plus spécifiquement destinés,
- à nommer dans ce but, une commission mixte comprenant des responsables de la protection civile cantonale, des représentants de l'Association des communes genevoises et des membres des associations féminines, en vue de définir le contenu de ces cours et l'organisation qu'elle provoquerait au niveau des communes.

Dans leur exposé des motifs, les initiantes soulignaient les sacrifices financiers consentis pour doter le canton d'une protection civile conforme aux directives fédérales et capable de rem-

Marcel Gaille, chef de l'office cantonal de la PCI de Genève, récemment nommé sous-directeur OFPC

plir son rôle en cas de catastrophe ou de conflit et leur vif souhait que les femmes puissent prendre leur part de responsabilité dans ce domaine si utile à l'ensemble de la communauté, formées dans ce but par des cours qui leur soient particulièrement destinés et fassent appel à leur connaissance du quartier ou du village et à leur sens du service à autrui. A titre indicatif, elles signalaient certains domaines que ces cours pourraient aborder, sous une forme à la fois théorique et pratique:

- médecine de catastrophe
- premiers soins en cas d'accidents
- comportement alimentaire en temps de crise

- alimentation des personnes âgées
- équilibre écologique
- connaissances de nos institutions, etc.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat, tout en soulignant la nécessité de respecter les prescriptions de la Confédération en matière de programmes de cours, a accepté cette proposition et chargé le Département de l'intérieur et de l'agriculture, responsable de la protection civile, de créer une commission chargée d'élaborer rapidement et de tester un programme de cours répondant aux vœux des députés. Cette commission mise sur pied, ses travaux aboutirent aux constatations suivantes:

- Les programmes des cours de protection civile ne peuvent être réduits. Toute matière complémentaire implique une prolongation de la durée du cours.
- A l'issue du cours, les participantes doivent s'engager à servir dans une organisation de protection civile.
- L'information concernant ce cours spécial doit être conçue par une partie des membres de la commission.

La durée du cours fut fixée à cinq jours, dont deux consacrés au programme de la partie générale, et trois aux matières complémentaires. Le service cantonal de la protection civile fut alors chargé d'organiser un cours test.

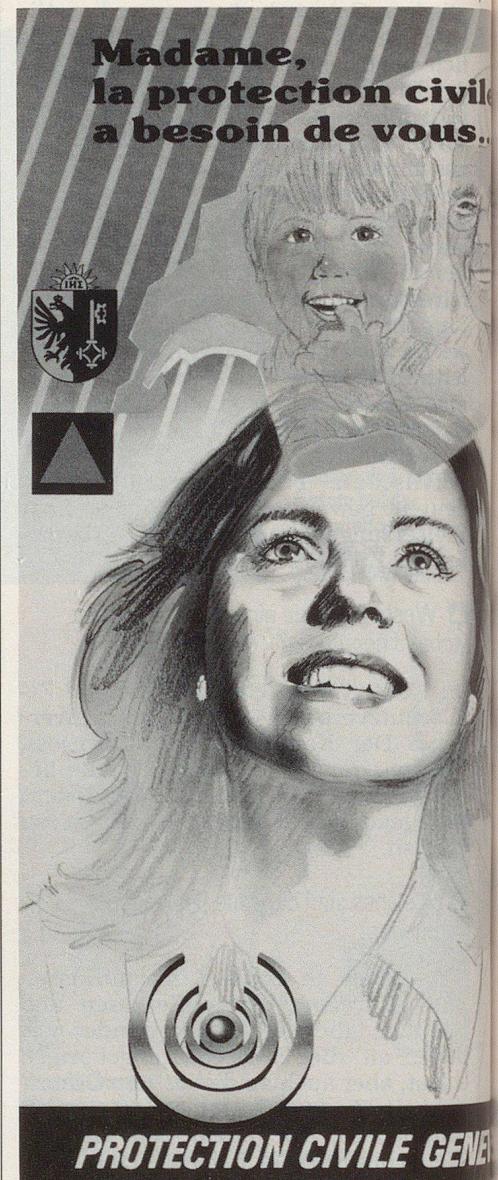
Parallèlement, les femmes membres de la commission se chargèrent d'élaborer un projet de prospectus pour faire connaître ce cours spécial. Considérant que ce document, destiné aux femmes, serait conçu et réalisé par des femmes, le service cantonal s'engagea d'emblée à ne pas intervenir dans le cadre de ce projet, sauf pour rectifier d'éventuelles fausses données concernant la protection civile.

Une fois réalisé, ce prospectus fut distribué aux mairies du canton avec prière de le mettre à disposition des habitants.

Le graphisme de ce dépliant fut accueilli de manières fort diverses tant par les femmes que par les hommes. De nombreux reproches nous furent adressés directement ou par l'intermédiaire des journaux.

De toute évidence, la campagne d'information était compromise. Malgré cela, une centaine de femmes demandèrent de la documentation et environ soixante s'inscrivirent pour suivre ce cours.

Les discussions qui furent conduites à



l'issue de ces cours nous démontrent rapidement qu' hormis les initiantes, les élèves souhaitaient surtout participer aux activités de la protection civile et que, si les matières complémentaires les intéressaient, elles ne voyaient pas de nécessité à suivre une filière d'instruction différente de celle des hommes.

Cette constatation nous conduisit à réaliser une nouvelle brochure en collaboration avec le Centre de liaison des associations féminines genevoises.

Sans renoncer au cours annoncé dans le premier document, nous ne l'avons cependant plus mentionné, ce prospectus voulant inciter les femmes à se renseigner sur la protection civile. La collaboration avec le Centre de liaison des associations féminines genevoises a été excellente et la plupart des idées issues de ses rangs ont été retenues.

Il reste à formuler le vœu que ce dépliant soit mieux accueilli que le premier et que les femmes entendent notre appel et y répondent. □

Portrait

«Ceux qui font la protection civile communale»

■ Comment décrivez-vous votre fonction?

Faire en sorte que les objectifs de la PCi soient bien compris par les habitants de notre commune; inciter au service, soutenir l'état-major communal dans l'accomplissement de ses tâches.

■ Quel moment de la protection civile préférez-vous?

L'entrée en service et les repas en commun, moments qui permettent au conseiller administratif délégué d'être à l'écoute de ses concitoyens.

■ En 1988, quel événement de l'actualité vous a le plus marqué?

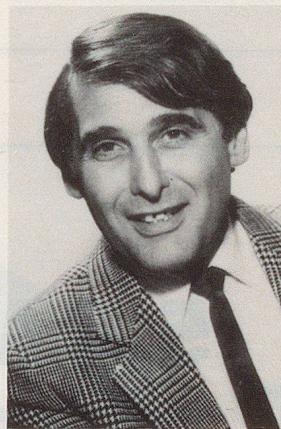
Aucun ne me marque davantage que les accablantes statistiques des victimes de la faim dans le monde, et celles également en constante progression des populations sans travail et sans abris, victimes innocentes de conflits aussi sanglants que chroniques.

■ Par quel moyen vous détendez-vous?

Le «dolce far niente» sur un fond de musique, et les moments rares mais privilégiés de la vie familiale et des rencontres avec ses amis. Sur le plan physique, le tennis l'été, le ski alpin l'hiver, et sporadiquement le jogging et le vélo.

■ Que pensez-vous du travail de l'état-major de votre commune?

Il est d'excellente qualité tant sur le plan technique que sur le plan humain, et je me considère comblé par l'enthousiasme.



**Carlo Lamprecht,
conseiller administratif
délégué de la ville
d'Onex**

ARTLUX

Ihr Partner für:

Zivilschutz-Matratzen

- Kissen
- Wolldecken
- Schlafsäcke
- Matratzenüberzüge (nach Mass)

Liegestellen/Trockenklosett-System

Matratzen nach Mass für:
Militär/Personalunterkünfte/Ferienheime

ARTLUX



Grenzsteinweg 620
5745 Safenwil
062 97 15 68

«Exposition permanente»

Autier Abri Service

Equipement d'abris

- Lits pour abris privés
- Lits pour personnel
- Casiers à effets
- WC à sec
- Séparations de toilettes
- Séparations de caves transformables en lits
- Etagères/Ryonnages
- Entretien d'abris

2, route des Ravières
1258 Perly GE
Téléphone 022 771 19 50

cadre de l'attribution des abris, par exemple, préoccupation majeure et légitime de chaque contribuable. Et pourquoi pas, par des visites d'abris équipés et animées par une image vivante de l'organisation de la vie dans l'abri. Une idée à mijoter!

■ Quelle découverte scientifique, ces cinq dernières années, vous semble la plus importante?

Les progrès de la médecine sur un plan général. Sur le plan purement scientifique, ceux réalisés dans la recherche au niveau de la supraconductivité, et tout récemment l'espoir énergétique, constitué par les nouvelles découvertes au sujet de la fusion nucléaire par catalyse électrochimique, pour autant qu'elle se confirme.

■ Pour quel personnage avez-vous le plus d'admiration?

Le choix serait purement subjectif, car tout être exceptionnel par son action soit-elle humanitaire, artistique, scientifique ou autre, mérite l'admiration de ses semblables.

■ Quel progrès en mesure d'apporter une amélioration de la protection civile souhaiteriez-vous?

Une place pour chacun, et chacun à sa place! C'est ainsi que je définirais de manière pragmatique les critères d'efficacité de la PCi. La première de ces conditions est sans doute celle qui intéresse le plus les citoyens. Elle constitue la seule motivation profonde qui justifie l'existence de la PCi: celle de la survie. Il faut que chaque citoyen sache où se trouve «sa place d'abri», ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. J'encourage vivement les autorités cantonales de la PCi à se pencher sur ce problème capital. Notre commune est prête à collaborer à une telle action.

(ex AGPC/mai 1989)